



RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur
impots.gouv.fr
Pour faire une simulation,
vous avez besoin de :



Si vous êtes concerné
par la réforme :



⁽¹⁾ Revenu fiscal de référence (RFR) 2017 déposé sur le site d'impôt sur le revenu 2017
⁽²⁾ Le RFR 2017 sera calculé à partir de vos données sur le site impots.gouv.fr
⁽³⁾ Sur votre avis d'impôt sur le revenu

